

Rapport de présentation

Un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, à partir d'un rapport qui doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le DOB doit donner lieu à un vote de l'assemblée délibérante.

La loi impose la réduction des dépenses de fonctionnement et la limitation de l'endettement des collectivités territoriales : des contraintes directes sur l'autonomie financière des collectivités locales

Un cadre législatif draconien permettant un nouveau pilotage national des finances locales

Le gouvernement a réaffirmé sa volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB, à - 2,9 % en 2017. Il s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'1 point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPFP), confirmée par la Loi de Finances 2018, oblige les collectivités à encore plus de rigueur, en leur demandant notamment de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards € d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points de PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.

Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts et remboursements de la dette) de 2,6 milliards €.

Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement, dont l'évolution sera appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2 % par an. Cette évolution, qui s'entend inflation comprise, doit être calculée en tenant compte des budgets principaux et annexes.

Des mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel

Des dispositifs sont mis en place pour faire respecter ces objectifs :

- ✓ Une contractualisation entre Etat et Collectivités

Les 340 plus grandes collectivités seront invitées à conclure un contrat avec le représentant de l'Etat, qui déterminera les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement, ainsi que les modalités permettant de les respecter.

La communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne fera partie de ces 340 collectivités et va devoir s'engager sur un plan de diminution de ses dépenses, d'augmentation de ses recettes et de son désendettement.

L'extension de cette contractualisation avec l'Etat à toutes les collectivités avait été discutée, mais n'a pas été retenue pour l'instant. Cependant, les communes doivent délibérer sur leurs objectifs de dépenses locales, de dépenses de fonctionnement et de réduction du besoin de financement, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

- ✓ Un mécanisme de correction (bonus-malus) sera défini par la loi en 2019 en cas de non-respect des objectifs fixés.

Les collectivités concernées pourraient subir une baisse des concours financiers ou des ressources fiscales versées par l'Etat dès 2019.

- ✓ Une nouvelle règle prudentielle sera instituée à partir de 2019 visant à mesurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt et à l'encadrer. Un ratio d'endettement, défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute exprimé en nombres d'années, sera introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit, en d'autres termes, d'améliorer la capacité d'autofinancement des collectivités en plafonnant le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette.

Si ce ratio prudentiel ne concernera dans un premier temps que les communes de plus de 10 000 habitants. Il y a lieu de préciser que Courtry préfère l'anticiper et est capable de rembourser sa dette en 18 mois en mobilisant uniquement son autofinancement.

(La loi prescrit un plafond de capacité de désendettement de 12 ans pour les communes)

Au 31 décembre 2017, pour Courtry :

Dette en capital restant dû: 1 753 671 €

Capacité d'autofinancement brute : 1 212 523 €

Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette : 1,45

- ✓ Le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur les 3 années à venir pour 80% des redevables (avec une compensation des dégrèvements par l'Etat).
- ✓ Le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Ainsi, l'objectif du gouvernement est d'organiser un meilleur contrôle de la gestion des collectivités locales, en réduisant de plus en plus leur autonomie, de renforcer la maîtrise de la dépense et de lutter contre la dette jugée excessive.

Courtry doit s'inscrire dans cet objectif de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement et devra gérer davantage de compétences avec des moyens de plus en plus réduits

- ✓ La rétrocession par la communauté d'agglomération « Paris – Vallée de la Marne » aux communes des compétences transports scolaires, carte Imagine'R, voirie et éclairage public a un impact non négligeable sur le budget communal, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les sommes récupérées dans le cadre de l'attribution de compensation ne couvrent pas les dépenses nécessaires pour la réfection de rues, des trottoirs et l'entretien des candélabres.

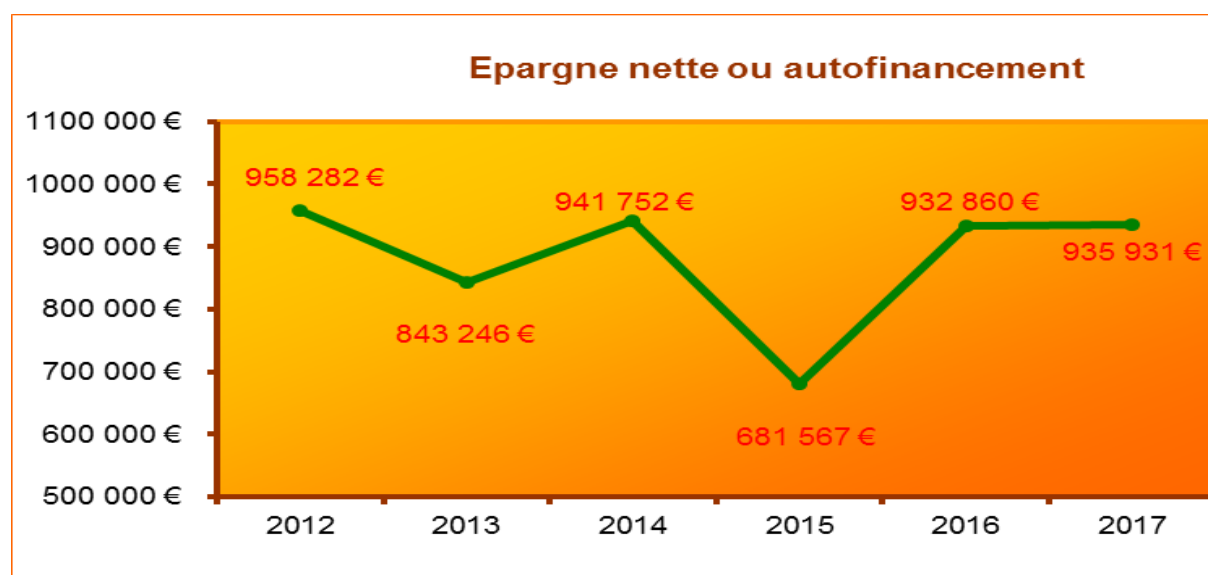
- ✓ L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017 et entraîne la nécessité d'acheter des imprimés spécifiques.
- ✓ La quasi-suppression des contrats aidés et la hausse de la contribution sociale généralisée vont générer une diminution des moyens en personnel pour assurer l'ensemble des prestations de service public dues aux courtrysiens et courtrysiennes.

L'élaboration du Budget 2018 se complexifie dans un contexte instable et incertain

✚ Le budget de l'exercice 2018....

Le budget 2017 a permis de dégager une épargne nette (ou autofinancement) de 935 931€.

Son niveau reste très correct au regard d'un grand nombre de communes dans le contexte financier actuel.



Epargne nette = Recettes de gestion - Dépenses de gestion - Intérêt de la dette - Dette en Capital

Recettes de gestion	Dépenses de gestion	Epargne de gestion	Intérêt de la dette	Epargne brute	Dette en Capital	Epargne nette
7 579 107 €	6 313 657 €	1 265 450 €	52 927 €	1 212 523 €	276 592 €	935 931 €

Le budget 2017 dégage un excédent de 2 331 845, 81 € en section d'investissement.

Celui-ci s'explique par la perception de recettes exceptionnelles: la vente de terrains (l'ancienne mairie notamment), le solde de l'Aide aux maires bâtisseurs (71 000 €) perçu grâce aux permis de construire déposés par les sociétés SCI Bellavista-Leclerc et Nexity, la taxe d'aménagement due par ces mêmes sociétés perçue sur les deux exercices 2016 et 2017 et par l'obtention de subventions d'équipement.

Ces excédents de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 vont permettre le financement d'équipements, mais ne permettront pas de compenser les incidences négatives de décisions de l'Etat ou d'autres organismes, en section de fonctionnement.

Ainsi, le Budget Primitif 2018 permettra cette année encore de répondre aux engagements de la municipalité, même s'il est de plus en plus difficile d'équilibrer la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement : entre baisse continue des recettes et maîtrise des charges fixes

Certaines recettes tendent à baisser ...

	<i>BUDGET 2018</i>	<i>BUDGET 2017</i>
RESULTAT REPORTE	200 000 €	200 000 €
ATTENUATIONS DE CHARGES	110 000 €	192 000 €
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	711 238 €	771 571 €
IMPOTS ET TAXES	4 560 400 €	4 333 050 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 350 000 €	1 319 000 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	279 200 €	275 200 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000 €	2 000 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	7 211 838 €	7 092 821 €

- *Les critères relatifs à la péréquation horizontale peu favorables.....*

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est maintenu. Cependant, les critères relatifs à la péréquation horizontale vont évoluer très négativement pour Courtry: *Actuellement, le bloc communal (Communauté d'agglomération + communes membres) perçoit un peu plus de 4 millions d'euros dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). En 2023, à l'inverse, il devra y contribuer à hauteur de 3,3 millions d'euros.*

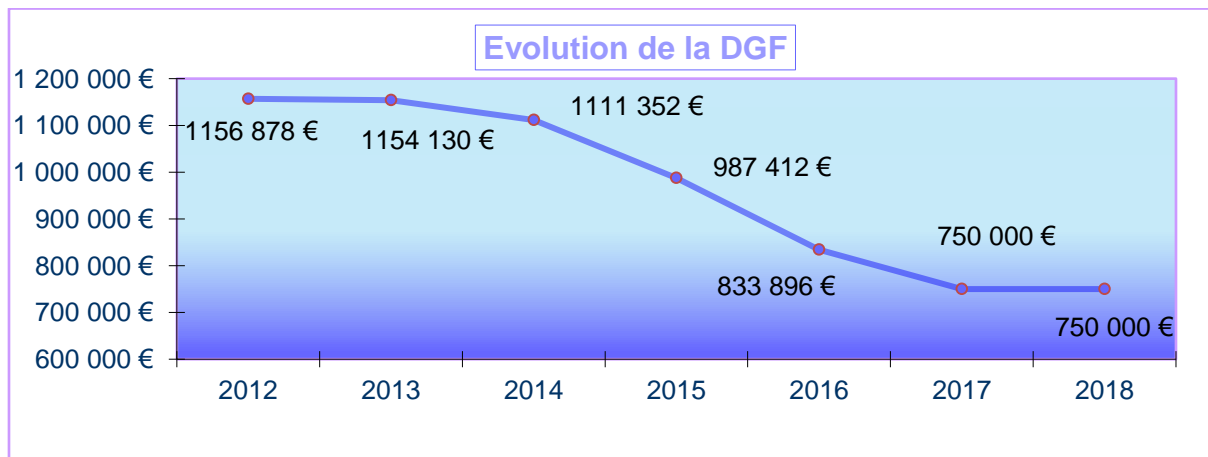
Le delta s'élève à plus de 7 millions d'euros !

Ainsi, Courtry va percevoir 120 000 € en 2018, 60 000 € en 2019, 0 € en 2020, puis versera une contribution les années suivantes !

- *Les dotations de l'Etat sont toujours en baisse...*

S'il est prévu une stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2018 par rapport à 2017, d'autres aides sont supprimées ou tendent à diminuer : la subvention perçue dans le cadre des contrats aidés, ...

Il y a lieu de rappeler que la DGF était de 1 156 878 € en 2012. Elle n'est plus que de 750 000 € en 2018. Soit une perte cumulée de plus d' 1 351 730 € en 6 ans.



✓ *Le niveau des recettes fiscales est incertain*

La municipalité s'est engagée à ne pas augmenter la part communale des impôts locaux jusqu'en 2020.

Les valeurs locatives qui servent de bases aux impôts directs locaux sont revalorisées de 1,24 % pour 2018, correspondant à l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017. La revalorisation était de 0.4 % en 2017 et 1% en 2016.

Les incidences fiscales liées à la création des nouveaux logements ne sont pas encore connues. Il y a lieu de rappeler l'incertitude liée à la suppression sur trois ans de la Taxe d'Habitation pour 80% des ménages.

A Courtry, le produit de la taxe d'habitation représente 1 539 963 €, soit 47% des recettes fiscales. Le montant du dégrèvement estimé en 2020 serait de 930 750 €, (soit 60,66 % des ménages courtrysiens), compensé par des dotations qui malheureusement risquent de ne pas être pérennes.

✓ *Les produits des services et les subventions des partenaires financiers sont difficilement mesurables.*

Les charges maîtrisées

	<i>BUDGET 2018</i>	<i>BUDGET 2017</i>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 655 652 €	1 639 567 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILIES	4 661 090 €	4 669 070 €
ATTENUATION DE PRODUITS	85 550 €	75 210 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	298 711 €	351 577 €
CHARGES FINANCIERES	44 621 €	52 927 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 800 €	15 800 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	66 000 €	20 000 €
DEPENSES IMPREVUES	10 000 €	17 631 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	6 837 424 €	6 841 783 €

- ✓ *L'effectif des agents communaux est stable, mais la masse salariale évolue en fonction des décisions prises dans la loi de finances:*

Pour les agents titulaires :

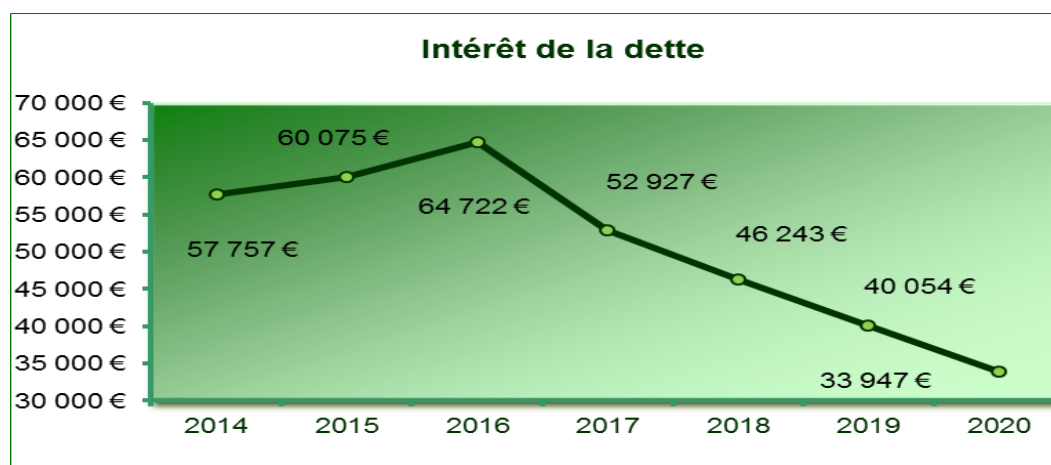
- ~ La contribution sociale généralisée (CSG) augmente de 1,7 point. Les agents perçoivent cependant une indemnité compensatrice. La rémunération brute mensuelle des agents est ainsi majorée de 0,76 point.
- ~ Le taux de la cotisation patronale d'assurance maladie passe de 11,5 % à 9,88 % au 1er janvier 2018, soit un niveau inférieur de 1,62 point.

Pour les agents titulaires :

- ~ Le taux de la cotisation patronale d'assurance maladie passe de 12,89 % à 13 %, soit + 0,11 point.

Par ailleurs, les contrats aidés sont quasi-supprimés: Courtry ne pourra pas compenser l'ensemble des emplois financés dans le cadre des emplois avenir (13 500 €) ou des CAE (6 090 €).

- ✓ *Les charges financières diminuent et s'élèveront à 46 243 € contre 52 927 € en 2017.*



Les charges à caractère général et autres charges de gestion courantes restent stables.

Malgré un contexte budgétaire difficile, la municipalité souhaite toujours proposer de nouvelles opportunités pour les Courtrysiens et les Courtrysiennes :

- ✓ Deux mini-séjours ont été organisés en 2017. Un premier en Angleterre, où les enfants et les jeunes adolescents ont pu apprécier Londres et le sud de la Grande-Bretagne au cours du mois de juillet. La découverte d'un nouveau pays, d'une nouvelle culture permet une ouverture aux autres. Un second s'est déroulé au Futuroscope pendant les vacances d'Automne.
Ces deux séjours seront reconduits en 2018. Un nouveau séjour sera proposé aux plus jeunes en avril pour la découverte de la faune du zoo de Beauval, afin de les sensibiliser à la nature et à sa fragilité.
- ✓ De la même manière qu'un accès à un dictionnaire électronique est offert pour les enfants de 6^{ème}, à la rentrée une trousse avec toutes les fournitures utiles à leurs études sera offerte aux élèves rentrant en élémentaire.
- ✓ La fête communale sera entièrement repensée pour les enfants et les jeunes

- ✓ Toutes les manifestations qui ont rencontré le succès au cours des années précédentes seront renouvelées. Un nouveau salon va avoir lieu, ayant pour thème « les savoirs faire au féminin ».
- ✓ La vie culturelle de Courtry : des spectacles, des expositions continueront à être organisés. Une exposition d'envergure au sein de l'espace Jacobsen sera également proposée à l'occasion du centenaire de l'Armistice mettant fin au Premier conflit mondial.

✚ La section d'investissement : Les économies réalisées en fonctionnement permettront des dépenses importantes d'équipements sans alourdir la dette de la commune

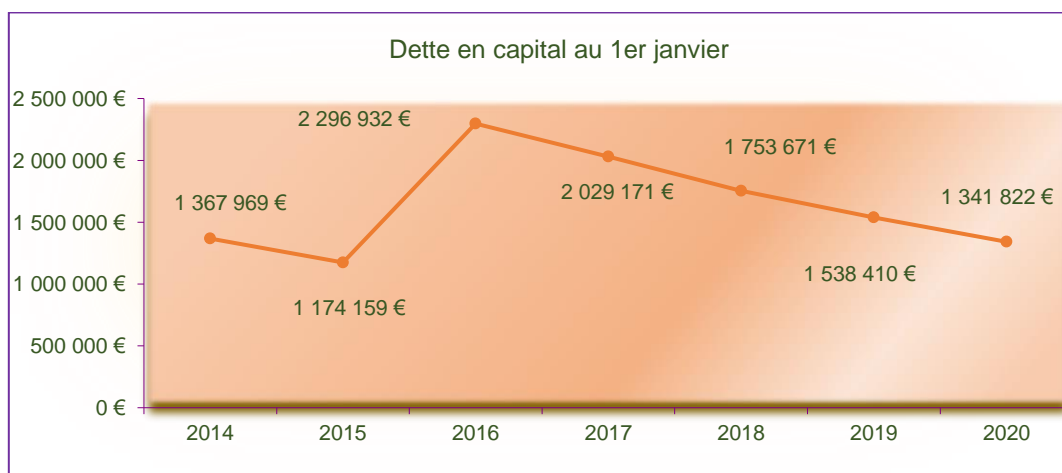
- Seront inscrits au budget 2018:
 - ~ Le réaménagement de la salle de spectacle de l'Espace Jacobsen par la création de gradins et l'amélioration de la sonorisation (260 000 €)
 - ~ La réhabilitation de trottoirs et de voiries (500 000 €) : la rue des Platanes entre la rue Aimé Fluttaz et l'avenue de la Forêt, l'avenue des Linas entre la rue des Trembles et la rue Auguste Rodin, la route de Montfermeil et la poursuite de la réfection des allées du cimetière communal.
 - ~ La réfection du sol du gymnase de la Dhuys (100 000 €).
 - ~ La réhabilitation du parcours de santé du parc Lucie et Raymond Aubrac (25 000 €).
 - ~ L'enfouissement de réseaux (100 000 €)
 - ~ Le déploiement de caméras de vidéo-protection supplémentaires (100 000 €) : Avenue du Général Leclerc et au rond-point de l'avenue Pasteur
 - ~ La construction d'un ascenseur au sein de la mairie, afin de rendre accessible la salle des mariages aux personnes à mobilité réduite (155 000 €)
 - ~ La poursuite de l'installation de tableaux numériques dans les écoles élémentaires (28 000 €).
 - ~ La modification du système électrique et de chauffage de l'église Saint-Médard (50 000€)
 - ~ L'installation de panneaux d'information lumineux (45 000 €)
 - ~ Des travaux divers : entretien et mise aux normes des équipements communaux et notamment dans les établissements scolaires : la cours de l'école maternelle George Brassens sera refaite ainsi que les revêtements des de l'accueil de loisirs à Jacques Brel.
 - ~ L'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude (32 000 €)
- *Pour les années 2019 et 2020, le plan pluriannuel d'investissement prévoit :*
 - ~ Les travaux de valorisation du centre ancien par la réhabilitation de la place de l'ancienne mairie et la création d'une maison pour les seniors (430 000 €)

- ~ L'aménagement qualitatif des circulations piétons et du stationnement de véhicules dans l'enceinte du cimetière (100 000 €)
- ~ La réhabilitation de trottoirs et de voiries (300 000 €)
- ~ La valorisation et la sécurisation du secteur de l'Arange (MOUS) en lien avec la communauté d'agglomération.

Il est important que ces sommes figurent au budget communal, pour l'élaboration des demandes de subventions. La recherche de subventions auprès de divers partenaires permet de réduire considérablement le coût réel pour COURTRY.

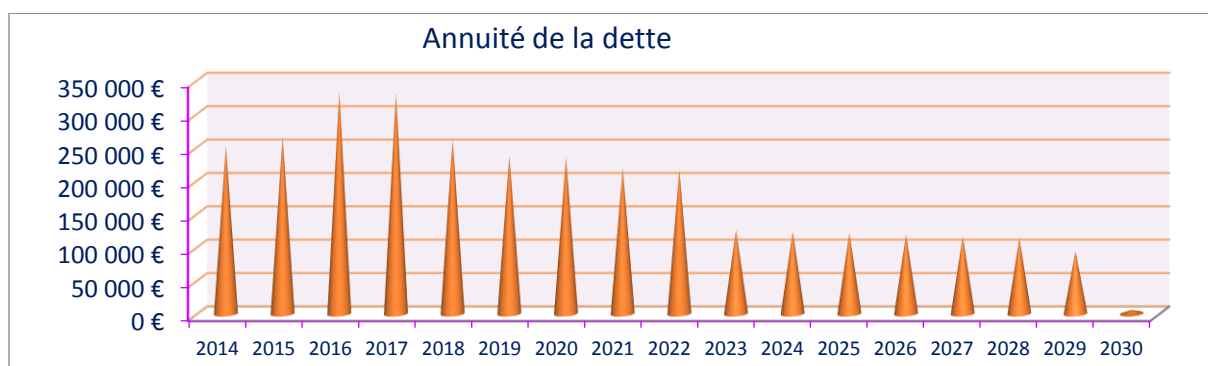
Le Département a été sollicité dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement (CID), la Région par le Contrat d'Aménagement Régional (CAR) et l'Etat pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

La dette en capital au 1er janvier 2018 était de 1 753 671 €. Elle diminuera pour les années à venir si de nouveaux emprunts ne sont pas contractés.



L'évolution de l'annuité de la dette (intérêts + capital) tend également à la baisse, (sans emprunt supplémentaire)...

Structure de la dette



Prospective Annuité de la dette

N°Emprunt	Objet de l'emprunt	Nom de la banque	Montant de l'emprunt	Taux	Durée (en mois)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
205082	Travaux investissement (Date d'obtention : 27/12/2002)	Crédit local de France	914 694,00 €	4,56%	180	22 439,85	0,00											
263209	Travaux investissement (Date d'obtention : 02/10/2007)	DEXIA - Crédit Local	100 000,00 €	4,94%	192	9 478,24	9 478,24	9 478,24	9 478,24	9 478,24	0,00							
252063	Travaux investissement (Date d'obtention : 04/10/2007)	DEXIA - Crédit Local	230 000,00 €	4,94%	180	21 799,92	21 799,92	21 799,92	21 799,92	21 799,92	0,00							
265978	Travaux investissement (Date d'obtention : 04/10/2007)	DEXIA - Crédit Local	145 000,00 €	4,94%	180	13 743,40	13 743,40	13 743,40	13 743,40	13 743,40	0,00							
263840	Travaux investissement (Date d'obtention : 01/10/2007)	DEXIA - Crédit Local	448 000,00 €	4,94%	180	42 462,44	42 462,44	42 462,44	42 462,44	42 462,44	0,00							
750983	Travaux investissement (Date d'obtention : 06/07/2009)	Caisse d'Epargne	300 000,00 €	4,59%	240	23 276,61	22 587,68	21 898,75	21 209,81	20 520,88	19 831,95	19 143,02	18 454,09	17 765,15	17 076,22	16 387,29	15 698,43	
201100118	Travaux (date d'obtention : 08/10/2012) crèche	CAF 77	108 713,00 €	0,00%	96	13 589,13	13 589,13	13 589,09										
501764	Travaux investissement (Date d'obtention : 05/12/2014)	Banque postale	350 000,00 €	2,04%	180	28 985,82	28 509,82	28 033,82	27 557,82	27 081,82	26 605,82	26 129,82	25 653,82	25 177,82	24 701,82	24 225,82	23 749,82	5 863,28
504050	Travaux investissement (Date d'obtention : 09/07/2015)	Banque postale	1 000 000,00 €	1,76%	168	85 728,56	84 471,42	83 214,27	81 957,14	80 699,98	79 442,85	78 185,70	76 928,56	75 671,42	74 414,27	73 157,14	54 043,00	
						261 503,97	236 642,05	234 219,93	218 208,77	215 786,68	125 880,62	123 458,54	121 036,47	118 614,39	116 192,31	113 770,25	93 491,25	5 863,28